



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Bruxelles,
MARE/C1/rijs/sd/Ares(2020)

M Emiel Brouckaert
CC EOS Président
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Irlande mo.mathies@nwwac.ie

M Kenn Skau Fisher
NSAC Président
North Sea CC
Zoetermeer
Les Pays-Bas tamarat@nsrac.org

Objet : Demande non récurrente adressée au CIEM sur les critères d'inscription sur la liste des espèces interdites

Cher M Brouckaert, Cher M Skau Fisher,

Merci pour votre lettre du 18 décembre 2020 sur ce sujet et les efforts continus de vos membres pour fournir des conseils à la Commission en ces temps difficiles.

Nous partageons pleinement vos préoccupations concernant la conservation des espèces particulièrement vulnérables. À notre avis, la liste des espèces interdites est un outil de gestion important pour garantir que les objectifs de conservation de la PCP sont atteints. Le CIEM nous fournit déjà des conseils sur les espèces vulnérables qui peuvent être utilisés comme base pour les décisions de gestion.

Comme vous le savez, à partir de 2021, de nombreux stocks de la mer du Nord et des Eaux Occidentales Septentrionales - notamment pour les raies que vous mentionnez dans votre lettre - sont gérés conjointement avec le Royaume-Uni. La gestion de ces stocks sera régie par la nouvelle convention de partenariat conclue dans les derniers jours de 2020.

La Commission est déterminée à poursuivre une approche scientifique de la gestion des pêches dans ses relations avec le Royaume-Uni. Cependant, étant donné que l'accord avec le Royaume-Uni n'a été conclu que récemment, nous pensons qu'il serait prématuré d'envoyer une telle demande au CIEM avant d'avoir eu l'occasion d'approfondir ce sujet avec nos partenaires britanniques. Compte tenu également du nombre d'actions que nous partageons, il est important de travailler pour une adhésion mutuelle à toute décision de gestion éventuelle, ainsi que pour garantir des conditions de concurrence équitables pour notre industrie.

Permettez-moi de vous assurer, vous et vos membres, que votre contribution à ce sujet est appréciée et que nous y reviendrons dans le cadre de nos réflexions sur la gestion durable de nos stocks partagés à l'avenir.

Merci encore pour votre correspondance à ce sujet. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter mon collègue Mme Pascale Colson (pascale.colson@ec.europa.eu).

Cordialement,

Charlina VITCHEVA
Directrice-Général